

Nature

■ Les 63 acteurs de la forêt wallonne proposent 74 mesures pour le futur.

■ Ce sera la base de la politique wallonne pour la forêt de demain.

Les 74 mesures pour sauver la forêt wallonne

La forêt wallonne souffre mais il faut qu'elle reste en vie. C'est avec ce constat et cet objectif en tête que la Région wallonne avait lancé en février 2022 les Assises de la forêt wallonne, un processus de consultation qui doit aboutir à un plan d'action pour le futur de la forêt wallonne.

Une des particularités de la forêt dans nos régions? Elle cumule de nombreuses fonctions: lieu de loisirs, puits de carbone, cadre d'exploitation économique du bois, réserve de biodiversité... Elle implique donc de nombreux acteurs: promeneurs, cyclistes, chasseurs, entrepreneurs forestiers, scientifiques, propriétaires...

33%

du territoire wallon

est recouvert par la forêt, soit 550 000 hectares.

Pendant plusieurs mois, ces acteurs se sont réunis pour réfléchir à comment gérer ces 550 000 hectares (33% du territoire) afin de répondre à des attentes souvent contradictoires mais aussi obtenir une forêt résiliente, notamment face au réchauffement climatique et aux maladies

qu'il accentue comme le scolyte.

Ces débats ont impliqué 63 parties prenantes et afin d'éviter les précédentes "foires d'empoigne", ont été encadrés par une société spécialisée, Winch. Celle-ci a tenu des réunions bilatérales avec les représentants des organisations participantes afin que celles-ci puissent présenter leurs propositions.

Ces 800 actions ont été réduites à un peu moins de 300, puis 116, grâce à une négociation au sein d'un plus grand cercle. Les représentants de tous ces cercles ont alors négocié pendant deux mois pour l'étape ultime.

Finalement, ces tenants d'intérêts au départ divergents se sont entendus sur 74 propositions qui font l'unanimité. Celles-ci traitent des questions de gouvernance, d'aménagement, de protection

forestière, de sylviculture, d'exploitation et de valorisation du bois, d'accessibilité de la forêt ou encore de la chasse.

Exercice d'équilibriste

"Nous avons testé avec succès un processus de démocratie durable dans ses chances de succès, entre autres par son approche consensuelle. Mais ce n'est pas un



Les propositions pourraient au final aboutir à des modifications dans le Code forestier.

consensus mou. C'est un véritable consensus avec de réelles propositions concrètes et assez innovantes pour certains d'entre elles", se réjouit la ministre wallonne de l'Environnement Céline Tellier (Écolo), qui reconnaît: "Tout n'est pas fait avec ce travail et on va en effet devoir faire un exercice d'équilibriste pour la stratégie forestière."

En effet, l'objectif des Assises est donc d'aboutir à un Programme forestier régional, soit, en bref, la politique régionale wallonne en matière de forêts. Ce document d'orientation stratégique "à la fois une vision et un plan d'action" pourra être décliné en une série de mesures, voire amener à des modifications dans le Code forestier (la réglementation). "Nous allons essayer de reprendre un maximum de ces propositions, qui je trouve, sont assez intéressantes, promet la ministre Tellier. Car aujourd'hui on sent que tout cela, dans l'ensemble, s'équilibre. La phase 3 de ces Assises est donc la rédaction de la stratégie forestière régionale. L'administration aura la plume mais la rédaction se fera sur base des 74 propositions et en continuant à associer les différents acteurs, à leur demande. Ici, on a pu mettre d'accord l'ensemble des organisations parties prenantes de la forêt, via un processus bottom-up. Et cette stratégie, c'est avant tout une série d'acteurs de la filière qui vont la déployer. On a de ce fait tout intérêt à avoir une adhésion de l'ensemble des acteurs. Je vais donc essayer de faire en sorte qu'on ait un document le plus proche possible des propositions."

Sophie Devillers

Camping autorisé et vente de bois locale

Concrètement, parmi ces dizaines de mesures, il est par exemple suggéré d'encourager les propriétaires forestiers à augmenter les zones protégées dans les forêts, en veillant *“à ne pas menacer la fonction productive globale”*. Le document envisage dans le même ordre d'idées des primes financières pour *“services écosystémiques rendus”*, ou encore lorsque le propriétaire va au-delà des règles en matière de gestion ou de restauration de sa forêt. *“Cela s'inscrit assez bien dans la lignée de ce que nous faisons déjà avec le projet Forêt résiliente, commente la ministre wallonne de l'Environnement, Céline Tellier (Écolo), qui recevait officiellement le document ce mardi soir et “l'analysera en détail”. “Nous soutenons financièrement les acteurs forestiers, d'autant plus qu'ils mènent des démarches en lien avec la résilience de la forêt et donc prennent en compte les changements climatiques et la biodiversité. Cette transition de la forêt est aussi au bénéfice du secteur puisque, aujourd'hui, on sait que la forêt souffre des changements climatiques.”*

Les Assises recommandent aussi de *“conserver la liberté et l'autonomie actuelles des propriétaires dans leurs choix en matière de gestion forestière”, tout en “les sensibilisant et les outillant davantage dans la transition vers des écosystèmes plus résilients”*. Pour cette résilience, la diversification des peuplements est un maître mot. Mais l'intégration de nouvelles essences devra se faire sur base scientifique, et *“en privilégiant les essences continentales”* européennes. *“Par le passé, on a parfois importé des espèces exotiques et on a reconnu trop tard qu'il s'agissait d'espèces envahissantes et qu'elles avaient des impacts sur nos propres essences, relève Céline Tellier. On doit donc être très prudents et ne pas jouer aux apprentis sorciers. Pour un forêt résiliente, pour s'adapter au changement climatique, on promeut des essences méridionales, mais qui existent déjà sur notre territoire.”*

“L'idée est de ramener toute la chaîne de valeur du bois chez nous.”

Céline Tellier

Ministre wallonne de l'Environnement (Écolo)

Réduction du nourrissage

Dans le domaine de l'exploitation, la grande tendance est d'encourager la vente de bois locale plutôt que la grande exportation à l'étranger. Dans ce but de vente locale, les participants ont retenu l'idée de *“développer et diversifier les méthodes pour les propriétaires privés et publics”*: vente de gré à gré, outil de vente aux

enchères, parc à grumes...

Mais ils veulent aussi voir favorisé *“le développement d'outils de transformation et de valorisation locales”* pour le bois wallon. *“L'idée est de ramener toute la chaîne de valeur du bois chez nous, appuie Céline Tellier. Aujourd'hui, la Wallonie produit essentiellement des bois à l'état de grumes: des troncs coupés puis exportés jusqu'en Chine où ils sont transformés parfois en meubles, meubles que nous allons ensuite racheter! Une aberration sur le plan économique, social – ce sont des*

emplois qu'on n'a pas chez nous – et environnemental. Ce constat, dans le cadre de ces propositions, est donc à présent confirmé par l'ensemble des acteurs mais nous l'avions déjà anticipé au niveau du plan de relance avec mon collègue Willy Borsus (MR), en charge de l'Économie. Nous avons porté ensemble un projet à hauteur de 8 millions d'euros qui vise à soutenir le développement des outils de transformation adaptés aux feuillus, car

aujourd'hui les scieries wallonnes sont pour la plupart adaptées aux résineux. On a donc besoin d'adapter les outils de production et de transformation pour une forêt qui évolue aussi vers davantage de diversification.”

Au niveau de ce sujet toujours très sensible qu'est la chasse, les participants se sont aussi accordés sur *“la réduction progressive du nourrissage du grand gibier en forêt”*, afin d'atteindre un équilibre entre les

massifs forestiers et ces animaux sauvages. La question divise pourtant jusque dans la communauté des chasseurs eux-mêmes. Les acteurs proposent aussi d'*“oser le débat”* sur la prolongation des périodes de chasse, si les quotas d'animaux devant être abattus ne sont pas atteints.

Bivouacs “déployés et encadrés”

Personne ne veut en tout cas d'une forêt wallonne *“sanctuarisée”*. En termes de loisirs, les Assises demandent même ainsi d'*“établir une stratégie de déploiement et d'encadrement des aires de bivouac”*, soit de campements légers pour passer la nuit en forêt.

“Nous allons nous saisir de cette proposition sur les bivouacs et voir comment on la traduit, indique Céline Tellier. Mais c'est, je pense, un bon exemple du caractère multifonctionnel de la forêt et de la volonté de ne pas mettre celle-ci sous cloche. Il faut effectivement rendre possible l'accès pour tous à ces espaces naturels. On a vu avec le confinement l'attente très forte de nos concitoyens pour y accéder. Mais il faut le faire dans le respect de l'écosystème forestier. On constate qu'on a parfois des bivouacs qui ne sont pas autorisés et qui se font donc dans des mauvaises conditions. Parfois, il vaut donc mieux autoriser mais bien cadrer plutôt que d'interdire et avoir des situations problématiques. C'est d'ailleurs la philosophie générale de cette approche sur la fonction sociale de la forêt.”

So. De.